

Image not found or type unknown



L'employeur peut-il imposer au salarié un changement de lieu de travail en l'absence de clause de mobilité ?

publié le **23/07/2012**, vu **780 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Dès lors que le changement de lieu de travail intervient dans un secteur géographique distinct de celui dans lequel travaille habituellement le salarié, il y a modification du contrat de travail. Son acceptation est donc requise.

[Lire l'article](#)